

# BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS CULINAIRE

Partagez votre créativité culinaire avec votre meilleure tarte salée provençale

Dans le cadre de la JOURNÉE PROVENÇALE du **dimanche 17 mai 2026**

Fiche d'inscription à retourner à la Mairie de Jonquières **avant le mardi 12 mai 2026**

Tel : 04 90 70 59 04 - Email : culture@jonquieres.fr



N° d'inscription :

Je soussigné(e) :

Nom, Prénom .....

Représentant légal (pour les mineurs).....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Téléphone (Obligatoire) .....

Adresse mail .....

**Souhaite participer au concours culinaire du dimanche 17 mai 2026.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature :

**L'inscription au concours implique l'acceptation de tous les points du règlement.**

## RÈGLEMENT

### ① Objet du concours

Les participants devront cuisiner une tarte salée qui mettra à l'honneur les saveurs authentiques de la Provence à travers une création aussi esthétique que gourmande, valorisant les produits du terroir et la créativité culinaire.

### ② Date du concours et modalités de participation

Le concours est organisé par la Ville de Jonquières et se déroulera dans le cadre de la Journée Provençale le dimanche 17 mai 2026 à partir de 16h. **Le dépôt des tartes salées devra se faire au point d'accueil devant la mairie entre 16h et 16h30 avec la mention du nom de la tarte et les ingrédients qui le composent.**

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne jonquiéroise ou non à partir de six ans. Les élus, et les agents du Pôle Culture et Communication ne peuvent pas participer au concours.

Les participants devront préalablement remplir le bulletin d'inscription ci-dessus avant le mardi 12 mai 2026.

### ③ Dégustation et vote du jury

Afin de permettre la dégustation par le jury, les tartes devront pouvoir être partagés en six parts au minimum.

Chaque membre du jury attribuera deux notes pour chaque tartes : une pour le goût et une pour l'originalité.

**A l'issu du comptage des votes, les 3 participants classés en tête du concours recevront une récompense qui sera remise vers 17h.**

### ④ Modification

La Commune se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le jeu concours en cas de force majeure ou de météo défavorable.

### ⑤ Responsabilité

La commune décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des contenants des tartes.

La Commune ne saurait en aucune circonstance être tenue

responsable de toute défaillance technique, matérielle et logistique de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

La Commune ne pourra pas non plus être tenue responsable des incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants ou à leurs accompagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance de leur prix/lot.

### ⑥ Autorisation

Les participants et les responsables légaux de chaque enfant autorisent la prise de photos et leur utilisation dans le cadre de la valorisation de cette action par tout moyen de communication (site internet, bulletin municipal, Facebook, Instagram, CityAll, presse...).

### ⑦ Inscription et acceptation du règlement

Le bulletin d'inscription (disponible à l'accueil de la mairie, ou téléchargeable sur le site de la Commune) doit être obligatoirement complété et signé et déposé à la mairie ou envoyé par mail à culture@jonquieres.fr.

Les responsables légaux autorisent leur enfant à participer au concours. Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.

Les participants et responsables légaux de chaque enfant acceptent sans réserve le règlement intérieur du concours ainsi que le résultat des votes du public.

